

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Propriétaire des présentes CGV

EURL ACTIVIESENS

Dirigeante : Nathalie VANDENBOSSCHE

Article 1: INTRODUCTION

La EURL ACTIVIESENS est un organisme de formation proposant des accompagnements aux évolutions professionnelles et en orientation scolaire, qui s'adressent aux clients particuliers et aux entreprises et dont le siège est domicilié au 131 rue de l'Aufranchère, 85560 LONGEVILLE SUR MER.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées CGV) s'appliquent à toutes les prestations d'accompagnement (hors bilan de compétences en sous-traitance avec le groupe ORIENT'ACTION®) proposées par la société ACTIVIESENS et sont systématiquement remises au client. Ainsi, chaque contrat signé implique l'adhésion entière et sans réserve à ces présentes CGV et prévalent sur tout autre document du client. Toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut prévaloir sur les présentes CGV que le client s'engage à respecter.

Les prestations de bilan de compétences Orient'Action® dispensées par la EURL ACTIVIESENS dans le cadre d'un contrat de sous-traitance ne sont pas soumises aux présentes CGV. Se référer aux [Conditions Générales de Vente Orient'Action®](#).

Le client particulier ou entreprise finançant la prestation est dénommé ci-après le client.
Le client dont la prestation est financée par l'entreprise est dénommé ci-après le bénéficiaire.

Article 2: LES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL – ENTRETIEN PRELIMINAIRE ET CONTRAT

Toute signature de contrat pour une prestation individuelle s'effectue après un entretien préliminaire avec le client ou le bénéficiaire. Cet entretien permet :

- Au client/bénéficiaire de s'informer sur la méthode d'accompagnement et de déterminer si elle lui convient.
- A Nathalie VANDENBOSSCHE d'analyser le besoin du client pour valider la pertinence et la cohérence de l'accompagnement en fonction des besoins exprimés ainsi que l'adéquation avec le champ de compétences et d'intervention de Nathalie VANDENBOSSCHE.

1

EURL ACTIVIESENS

Siège social : 131 rue de l'Aufranchère – 85560 LONGEVILLE SUR MER

Numéro Siret : 899 834 956 00018

Responsabilité Civile Professionnelle : Inter Mutuelles Entreprises N° 971 0001 98955 A 30

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52850237585 auprès du préfet de la région PAYS-DE-LA-LOIRE.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

- Aux deux de décider s'ils ont envie de travailler ensemble.

A l'issue de l'entretien préalable et sous réserve que les deux parties veuillent travailler ensemble, Nathalie VANDENBOSSCHE présentera les modalités d'accompagnement (lieu, durée, rythme) et les modalités de paiement.

Article 3 : AUTRE NATURE DE PRESTATION

Nathalie VANDENBOSSCHE peut être amenée à réaliser d'autres prestations telles que des interventions ponctuelles et ciblées relevant de ses compétences pour le compte d'organisations privées ou publiques.

Les conditions de contractualisation, de réalisation, de facturation et de règlement sont alors déterminées au préalable d'un commun accord et font l'objet d'un devis.

En l'absence de contrat, les conditions doivent être établies par écrit au moins 7 jours avant la réalisation de la prestation.

Le devis doit être signé avec la mention « bon pour accord » et renvoyé avant la date prévue de la prestation.

Article 4 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Une fois la prestation déterminée d'un commun accord, si celle-ci concerne un accompagnement individuel, le client recevra un contrat dûment complété avec les noms, prénom et informations relatives au client, l'objet et les conditions d'exécution du contrat, les droits et obligations réciproques du client et de Nathalie VANDENBOSSCHE. Le contrat signé est à retourner au moins deux semaines avant le début de la prestation par mail à contact@activiesens.fr ou à l'adresse électronique indiquée sur le contrat si différente. Toute prestation entamée vaut acceptation de ces CGV. En cas de financement par l'entreprise, au terme de l'entretien préliminaire avec le bénéficiaire, la prestation déterminée fera l'objet d'un devis adressé à celle-ci.

Article 5: DELAI DE RETRACTATION

En vertu de l'article L121-18 du Code de la consommation, le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat. Le client peut faire valoir son droit de rétractation en informant Nathalie Vandebossche par mail, téléphone ou courrier sans justification. Dans le cas d'un financement par l'employeur, le bénéficiaire ne bénéficie pas d'un droit de rétractation.

Pour les autres types de prestations, telles que décrites à l'article 3, la signature du devis vaut acceptation de la prestation et son signataire s'engage à la régler dans les conditions prévues, sauf dans le cas où la prestation aurait été annulée à l'initiative de Nathalie Vandebossche, sans proposition de report.

En cas d'impossibilité à réaliser la prestation à la date convenue, Nathalie VANDENBOSSCHE s'engage à en proposer le report dans un délai raisonnable.

Article 6: TARIFS

Les tarifs indiqués sur le site s'adressent aux clients particuliers. Toute prise en charge par l'entreprise fera l'objet d'un devis au tarif entreprise qui sera transmis à celle-ci. Ces tarifs sont non négociables et sont communiqués lors de l'entretien préliminaire avec le client et inscrits sur le contrat. TVA non applicable - article 293 B du CGI

Article 7: CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement peut s'effectuer par chèque à l'ordre de EURL ACTIVIESENS, en espèces ou par virement bancaire selon les conditions définies au contrat. Concernant les prestations individuelles, toute séance perçue d'avance sera remboursée si le client souhaite rompre le contrat à l'issue de la première séance et s'il en informe Nathalie VANDENBOSSCHE au moins 48h avant la séance suivante le cas échéant.

Une facture peut être remise sur demande du client pour chaque règlement. Celle-ci sera transmise par e-mail. Aucune séance ne sera effectuée sans règlement préalable. Toute séance non décommandée 48h avant la date prévue est reportable à une date ultérieure et non-remboursable.

Concernant les autres prestations, se référer aux conditions de paiement déterminées sur le devis.

Article 8 : MODALITES PRATIQUES

Les séances ont lieu du lundi au samedi, en présentiel ou à distance (via un outil de visio-conférence) et sont planifiées conjointement par Le client/bénéficiaire et Nathalie VANDENBOSSCHE.

La durée des séances dépend de la prestation d'accompagnement choisie et est indiquée sur le contrat.

Fréquence et dates : le rythme est d'une séance hebdomadaire maximum et peut être adapté d'un commun accord entre les deux parties.

Article 9 : CONFIDENTIALITE

Nathalie Vandebossche est tenue au secret professionnel.

Les données du client/bénéficiaire ainsi que le contenu des séances sont strictement confidentiels et seront utilisés uniquement dans le cadre de l'accompagnement. Ils ne pourront être à aucun moment et pour aucun motif divulgués à des tiers, y compris les membres de la famille du client.

Le client reconnaît toutefois l'existence de motifs exceptionnels qui libèrent Nathalie Vandebossche et l'EURL ACTIVIESENS de ses obligations de confidentialité. Ces cas sont les suivants :

- Si le client ou un tiers court un danger avéré et immédiat pour lequel l'EURL ActiVieSens et sa dirigeante pourraient être poursuivies en justice pour non-assistance à personne en danger.
- Si Nathalie VANDENBOSSCHE prend connaissance d'un acte ou d'un comportement délictueux que la loi l'oblige à déclarer.

Enfin, le client reconnaît et accepte sans réserve que le processus d'accompagnement puisse s'inscrire de manière anonyme dans une démarche de développement professionnel continu Nathalie VANDENBOSSCHE (lors de séance de supervision individuelle ou en groupe d'échange de pratiques avec des pairs). Le seul but de cette démarche étant d'enrichir sa pratique professionnelle. Cette démarche est elle-même soumise aux règles de confidentialité.

Article 10 : RESPONSABILITES

Nathalie VANDENBOSSCHE est tenue à une obligation de moyens. Elle ne saurait être tenue pour responsable des agissements de son client ni de leurs conséquences durant le processus d'accompagnement et au-delà puisque le client est pleinement responsable de ses décisions et agissements.

Article 11 : RESILIATION

Le client est libre de rompre le contrat à tout moment sans obligation d'indiquer le motif de sa décision. Il en informera Nathalie VANDENBOSSCHE dans un délai raisonnable et au moins 48h avant la séance suivante si celle-ci a été programmée.

Nathalie VANDENBOSSCHE se réserve le droit d'interrompre un processus d'accompagnement en cours dans le cas où elle ne serait plus en mesure de répondre au besoin du

client/bénéficiaire. Sauf cas de force majeure, l'interruption sera discutée avec le client/bénéficiaire.

Article 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents remis, utilisés ou mis à disposition au cours de la prestation sont protégés par la propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, utilisation, diffusion, publication, modification totale ou partielle est interdite. En conséquence, le client s'interdit de transmettre, de diffuser et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public ou d'un tiers sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

ARTICLE 13 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à la EURL ACTIVIESENS ne seront jamais communiquées à un tiers, pour quelque motif que ce soit, sauf accord express écrit du client. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 20 Juin 2018 et désormais en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par email ou par courrier adressé à la EURL ACTIVIESENS.

ARTICLE 14 : RECLAMATIONS

L'EURL ACTIVIESENS dispose d'une procédure simplifiée de recueil, de prise en compte, et de traitement des réclamations et s'engage à les traiter dans un délai raisonnable.

La réclamation se fait par mail à contact@activiesens.fr en indiquant « RECLAMATION » dans l'objet du mail. Celle-ci devra préciser votre nom et prénom, la prestation concernée et le motif de votre réclamation.

Chaque réclamation est consignée et des mesures de traitement sont mises en place rapidement. Le « réclamant » est averti des modalités de traitement de sa réclamation, et reçoit une réponse appropriée dans les meilleurs délais.

La confidentialité des données à caractère personnel est respectée, et la globalité de la présente procédure de réclamations est conforme aux dispositions du RGPD.

ARTICLE 15 : LITIGE ET MEDIATION A LA CONSOMMATION

En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client consommateur à l'entreprise, vous pouvez soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : CM2C – 49 rue de Ponthieu – 75008 PARIS